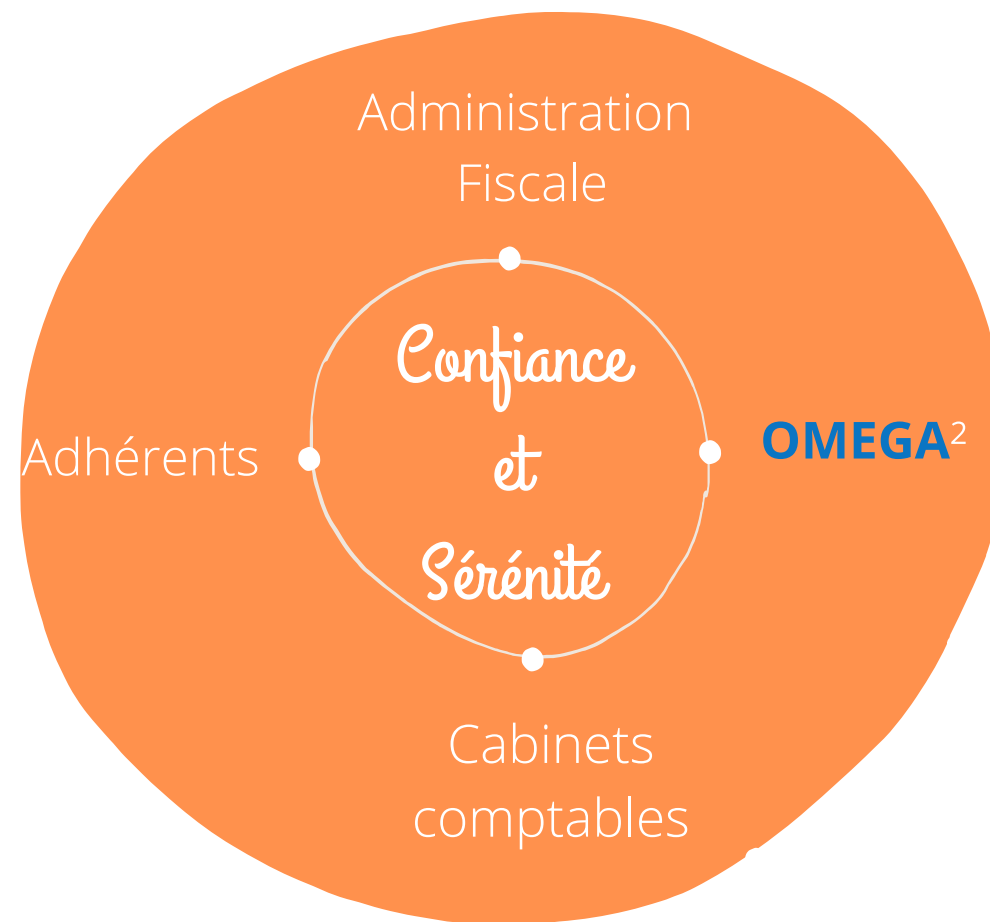


Obtenez le label ECF pour **gagner en sérénité fiscale** et **sécuriser vos relations commerciales**.

OMEGA²

Organisme MixtE de Gestion Agréé des Gaves et de l'Adour



ECF : Examen de Conformité Fiscale



pour renforcer votre sécurité comptable et fiscale

OMEGA²

Le partenaire de confiance
de votre entreprise



PAU

49 Avenue Trespoey
CS 19137
64052 PAU Cedex 9

05 59 30 85 60
contact@omega2.fr

OMEGA²



Suivez-nous sur LinkedIn

SAINT-PAUL-LÈS-DAX

50 rue Denis Papin
40990 SAINT-PAUL-LÈS-DAX

05 58 90 01 40
contact@omega2.fr

De quoi s'agit-il ?



L'ECF, créé par le décret du 13 janvier 2021, permet aux entreprises, de confier à OMEGA² un audit sur la **conformité aux règles comptables et fiscales**. Cet examen vous offre ainsi un **label fiscal** qui sera validé à l'aide de points de contrôle. Ces points de contrôle sont au nombre de 10 et vous permettront de **répondre aux exigences** définies par l'Administration en ce qui concerne la **sécurité fiscale**.

A qui s'adresse l'ECF ?



L'ECF s'adresse à **tous nos adhérents**, quelque soit leur chiffre d'affaires et leur régime d'imposition.

Les 10 points de contrôle

1 La conformité du Fichier des Ecritures Comptables (FEC) : ce fichier est produit par votre logiciel comptable et il doit être conforme aux exigences de l'Administration Fiscale.

3 Les logiciels de caisse : votre logiciel de caisse doit être conforme et certifié.

5 Le régime d'imposition : des règles sont à respecter en matière d'impôt sur le revenu et de TVA.

7 Le traitement fiscal des provisions : la détermination et le traitement fiscal des provisions doivent être conformes aux attentes de l'Administration.

9 Les charges exceptionnelles : l'ECF permet de vérifier la détermination et la déductibilité des charges exceptionnelles.

2 La qualité comptable du FEC au regard des principes comptables : le FEC est tenu de respecter les principes comptables.

4 La conservation des documents : suivant leur nature, différentes règles de conservation des documents s'appliquent.

6 Le traitement fiscal des amortissements : des préconisations fiscales sont à suivre concernant les amortissements.

8 Le traitement fiscal des charges à payer : la détermination des charges à payer et leur traitement fiscal sont soumis à des règles particulières.

10 La TVA : les règles d'exigibilité en matière de TVA collectée et déductible doivent être respectées.

Quels en sont les avantages ?



- **Réduire** le risque d'avoir un **contrôle fiscal**
- Ne pas avoir de **pénalité et d'intérêt de retard** sur les points de contrôle en cas de contrôle fiscal
- Accroître la **relation de confiance** avec l'Administration Fiscale, l'ECF est un gage de transparence
- Être **exempté** de l'**EPS** (Examen Périodique de Sincérité)

Dans le cadre de nos missions réglementées par l'Administration Fiscale, nous réalisons déjà des contrôles qui ont apporté à nos collaborateurs l'**expérience** et le **savoir-faire** que demande la mission de l'ECF.

A l'occasion de nos missions de prévention fiscale, nous avons établi des **procédures** et mis en place des **outils efficaces** qui composent une **base solide** pour la réalisation de ces examens.



Comment souscrire un ECF ?

Pour souscrire un ECF, il suffit de cocher la **case "ECF"** sur la liasse fiscale. Si vous faites appel à un cabinet comptable, indiquez-lui que vous souhaitez bénéficier de cet examen.

Dès réception de votre déclaration professionnelle, nous vous adresserons une lettre de mission. Votre déclaration sera analysée dans le **respect d'un cahier des charges précis** élaboré par l'Administration.

La conclusion de cet examen sera formalisée par un **Compte Rendu de Mission** (CRM) qui vous sera envoyé et qui sera également transmis à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et à votre cabinet comptable si vous en avez un. Il sera à conserver jusqu'à prescription du droit de reprise de l'Administration Fiscale.

Vous continuerez également à **bénéficier** de l'ensemble des services d'OMEGA² **inclus** dans le coût de votre cotisation annuelle :

- aide à la gestion
- prévention fiscale
- service documentation
- statistiques et fiches professionnelles
- formations et informations
- un espace extranet privé

N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes à votre disposition pour **répondre à vos questions** ou **vous aider dans vos démarches** :



par mail : contact@omega2.fr



par téléphone :
SAINT-PAUL-LES-DAX : 05 58 90 01 40
PAU : 05 59 30 85 60

Tarif

L'ECF est **compris** dans votre cotisation annuelle 2022, s'il se substitue à l'EPS.